

	<b>COMPTE-RENDU</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 23 NOVEMBRE 2020 à 20h00</b>	Page 1 / 2

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 17 novembre 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mmes HENRY – BERTAULT – M. PELOYE – Adjoint au Maire

Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. FREJOUX – WERKMEISTER – Mme POUPARD – M. AVICE – Mmes MAUGUIN – LOIRAT – MM. CHARRIER – SORAIS – Conseillers

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. MARTIN à Mme HENRY

Mme. LABEYRIE à M. CHARRIER

#### **ABSENT EXCUSÉ**

M. DESBLACHES

#### **ABSENTE**

Mme AUROUX

Secrétaire de séance : Mme MAUGUIN Isabelle

Procès-verbal du 03/11/2020 : Approbation à l'unanimité

Retrait à l'ordre du jour : Avenant – Commerces 2 et 4 rue des Ecoles

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2020.11.16/57 : Renouvellement bail précaire avec Mme GAULT et M. PARISOT concernant un garage situé dans la cour du 44 rue Marcel Vignaud à Avoine pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour un loyer mensuel de 25 € TTC.

2020.11.19/58 : Contrat pour la solution billetterie de la saison culturelle et du festival Avoine Zone Groove avec la société Supersoniks pour la période allant de février 2021 à juillet 2024 pour un montant de 3.950,00 € H.T.

2020.11.19/59 : Contrat pour l'installation et l'exploitation d'un réseau WIFI – Cœur de Ville Avoine avec le syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique pour un montant d'installation total de 7.367,50 € H.T et une maintenance totale d'un montant de 1.594,20 € H.T

#### **Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Finances**
  - **Subvention ONACVG**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Monsieur le Maire rappelle que l'Œuvre Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre organise chaque année une collecte sur la voie publique à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire du 11 novembre 1918.

En raison de la crise sanitaire, cette collecte n'a pas pu avoir lieu lors de la cérémonie du 11 Novembre 2020. Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 100 €.

Approbation à l'unanimité

- **Annulation des loyers commerciaux**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Compte-tenu du décret n°2020-1310 du 29 octobre dernier, les commerces considérés comme non essentiels n'ont pu ouvrir leurs portes au public.

Aussi, il est proposé, de réitérer le soutien de la commune par l'annulation des loyers des commerces fermés depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2020 jusqu'à leur réouverture administrative autorisée par l'Etat (et ce, quelque soit la date et pour le mois entier).

Approbation à l'unanimité

- **Affaires générales**

- **Désignation des représentants de l'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau**

**Intervenant : Didier GODOY**

Monsieur le Maire propose au Conseil, de désigner des membres appartenant au Conseil, afin de le représenter au sein de l'**ASSOCIATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE ET AUTRES COURS D'EAU** :

- Mme DEPAIX Véronique : déléguée titulaire
- Mme BERGMANN Chantal : déléguée suppléante

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

- **Avenant à la maîtrise d'œuvre**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Le 19 Novembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'accepter l'avenant 1 émanant de BD Atelier d'Architecture, pour un montant de 6.472,92 € HT.

L'avenant concerne l'ajustement du montant prévisionnel des travaux suite à l'approbation de l'AVP :

Base prévisionnelle des travaux	170.000,00 € HT
Honoraires prévisionnels (taux 8.35%)	
Montant total des travaux retenus	247.520,00 € HT

ce qui porte le marché initial à **20.667,92 € HT**, soit **24.801,50 € TTC**.

Approbation à l'unanimité

M. Lalouette informe le Conseil sur les travaux du commerce à destination de l'agence PROMAN. Il s'avère qu'en retirant les placos du plafond une ancienne fuite d'eau a été découverte ainsi que le mauvais état du plancher, des solives et des poutres.

M. Sorais demande s'il est nécessaire de refaire le plancher et quelle sera l'utilisation du 1<sup>er</sup> étage.

M. Lalouette lui indique qu'une salle de réunion est prévue et en cas de changement de locataire et d'utilisation autre de l'étage, il est nécessaire de refaire ce plancher pouvant accepter des charges lourdes. Une consultation est en cours afin de chiffrer un plancher bois et un plancher béton.

- **Culture et événementiel**
  - **Saison Culturelle 2020/2021**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

Il est soumis au Conseil le contrat de cession émanant de la ville de TOURS pour « l'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE-TOURS » pour la prestation prévue di Lundi 11 Janvier 2021 à 20h30 pour un montant de 4.900,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Programmation AZG 2021**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2021, qui aura lieu les 25, 26 et 27 juin 2021, il est proposé la programmation artistique de la scène principale :

- Vendredi 25 Juin 2021 : SKIP THE USE / Artiste à déterminer
- Samedi 26 Juin 2021 : FATOUMATA DIAWARA / CATHERINE RINGER CHANTE LES RITA MITSOUKO
- Dimanche 27 Juin 2021 : VOLO / VITAA & SLIMANE

Le Festival aura lieu sur le terrain du stade d'Athlétisme, rue Georges Joubert à Avoine.

M. CHARRIER indique que Mme Labeyrie et lui-même s'abstiennent et ce sera le cas pour l'ensemble des délibérations du Groove.

POUR : 15                      CONTRE : /                      ABSTENTIONS : 2

- **Tarifcation AZG 2021**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2021, il convient d'approuver les tarifs pour les différents concerts du festival qui se dérouleront les 25, 26 et 27 juin 2021. (Grille tarifaire ci-jointe)

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser :

- les billets
- les passeports (au prorata)

en cas d'annulation de spectacles, de changement d'horaires d'au moins 2h30 ou d'arrêt du spectacle à moins de la moitié de sa durée.

<b>Scène Principale (plein air) Vendredi, samedi et dimanche</b>	<b>Vendredi / Samedi / Dimanche</b>
Plein tarif location (jusqu'au 24 juin 2021 à 17h30 inclus)	32 Euros
Plein tarif (du 24 juin 17h31 au 27 juin 2021)	37 Euros
Tarif avec coupon de réduction de 5 €	27 Euros
Tarif comité d'entreprise	27 Euros
Tarif réduit (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle, personnes bénéficiaires de l'A.A.H (allocation adulte handicapé) ou d'une carte d'invalidité, intermittents du spectacle sur présentation de justificatif)	22 Euros
Tarif enfant (enfant âgé de moins de 12 ans à la date du concert sur présentation de justificatif),	5 Euros
Tarif agents actifs et retraités de la Mairie d'Avoine, agents actifs de la CCCVL et CIAS (dans la limite de 2 places par agent et par concert), adhérent de l'Amicale du Personnel de la CCCVL (sur présentation de la carte adhérent, dans la limite de 2 places par adhérent et par concert).	22 Euros
<b>Passeport promotionnel</b> (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie et dans la limite des 750 premiers passeports) 3 jours	40 Euros
<b>Passeport promotionnel CE</b> (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie et dans la limite de 250 passeports (uniquement à destination des CE) 3 jours	40 Euros
<b>Passeport 3 jours</b> Plein tarif Tarif réduit	60 Euros 48 Euros

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTIONS : 2

M.CHARRIER demande la transmission du budget prévisionnel de l'ensemble de la prestation du festival dès que cela sera possible.

o **Contrats**

Il est proposé les avenants aux contrats suivants pour la scène payante :

- LIVE NATION SAS pour la prestation de « SKIP THE USE » du 25 juin 2021 à 20h30
- W SPECTACLE SARL pour la prestation de « FATOUMATA DIAWARA » du 26 juin 2021 à 20h30
- OLYMPIA PRODUCTION SAS pour la prestation de « VITAA & SLIMANE » du 27 juin 2021 à 19h00

Il est proposé les contrats suivants pour la scène gratuite :

- Association UNI-SON pour la prestation de « JIVE ME » du 25 juin 2021 à 00h15 pour un montant de 1.800,00 € H.T

- Association TOUS EN SCENE pour la prestation de « DYNAMITE GROOVE » du 26 juin 2021 à 17h00 pour un montant de 1.050,00 € TCC.
- ZAMORA PRODUCTIONS SARL pour la prestation de « THE BROOKS » du 26 juin 2021 à 19h00 pour un montant de 2.400,00 € H.T.
- ASSOCIATION CHAPAU PROG pour la prestation de « BIG YAZ EXPLOSION » du 27 juin 2021 à 13h00 pour un montant de 1.200,00 € H.T.
- ASSOCIATION COME ON TOUR pour la prestation de « ENSEMBLE NATIONAL DE REGGAE » du 27 juin 2021 à 14h30 pour un montant de 3.000,00 € H.T.
- ASSOCIATION COME ON TOUR pour la prestation de « QUE TENGO » du 27 juin à 15h45 pour un montant de 1.650,00 € H.T.

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTIONS : 2

o **PACT 2021**

Il est rappelé au Conseil qu'en date du 19 octobre 2020, une délibération a été votée pour déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire d'un montant de 45.000,00 €.

La Commune d'Avoine propose de répartir cette subvention prévisionnelle de la façon suivante :

- 8 400 € pour l'association Compagnie du Petit Monde (Saison Jeune Public)
- 2 000 € pour l'association des Fêtes de Beaumont en Véron (Festival « Festimontois »)
- 1 500 € pour la Mairie de Chouzé sur Loire (Loire en fête)
- 3 600 € pour la Mairie de Bourgueil (Saison Culturelle)
- 1 500 € pour l'Association des 50<sup>ème</sup> rugissants de Beaumont en Véron (Festival BAR)
- Le solde s'élève à 28 000 € pour la Mairie d'Avoine (Festival et Saison Culturelle).

Toutefois, en cas d'attribution de subvention inférieure à la demande, cette répartition sera révisée proportionnellement en fonction du montant attribué par la Région Centre Val de Loire à la commune d'Avoine, porteuse du projet.

La subvention sera versée en deux temps selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant alloué, à réception de l'acompte de la subvention P.A.C.T 2021
- Le solde sur présentation d'un bilan

Approbation à l'unanimité

M. CHARRIER demande la position de la Région quant au PACT 2020 car certaines prestations n'ont pas pu être réalisées.

Mme HENRY lui indique la volonté de la Région de maintenir la subvention en cas de réalisation et ils acceptent d'examiner en plus des frais artistiques. Un bilan a d'ailleurs été demandé en ce sens.

Pour le PACT 2021, ces dépenses hors communication pourront figurer également dans la demande de subvention.

• **Questions Diverses**

Mr GODOY informe le Conseil des remerciements de Max-Paul LEGER LOUCHE pour l'attribution d'un chèque cad'hoc suite à l'obtention de son bac avec mention

Mr GODOY fait également part au Conseil de l'opération commerces en Rabelaisie portée par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Ainsi pour tout achat entre 50 et 250 € dans les commerces partenaires, un bon d'achat de 20% sera restitué par la CC-CVL et ce jusqu'au 4 janvier 2021.

Mme HENRY informe le Conseil du changement de formule pour le spectacle de Noël des enfants. Les Demoiselles de B proposent une prestation permettant de passer dans les classes le lundi 14/12/20. Le goûter et l'attribution des livres se feront dans les classes également.

S'agissant des colis de Noël, ils seront distribués salle Mansart uniquement. Il est demandé aux élus leur disponibilité pour la préparation des colis le mercredi 16/12/20 et la distribution sur deux demi-journées les 17 et 18 /12/20

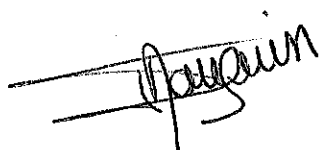
Mme BERTAULT informe le Conseil du maintien du marché gourmand de Noël sans animations.

Pour la saison culturelle, le Conseil est informé de l'attribution d'une invitation par conseiller à réserver rapidement auprès du service culturel au vu de la jauge réduite des spectacles.

M. GODOY informe le Conseil du lancement de la campagne de stérilisation des chats errants qui débutera prochainement dans le quartier de la Caillerie après la distribution du flyer dans les boîtes à lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle MAUGUIN



Le Maire,  
Didier GODOY

